

12 JUIL. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 juin 2017

Le vingt-trois juin deux mille dix-sept, à quinze heures cinq, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt-trois mai deux mille dix-sept.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;
Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Benjamin CADON

Les représentants du personnel :

Monsieur Simon LEGUERE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Julie GERMAIN ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Michèle PREVOST ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ;
Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ;
Madame Sabrina MARAIS, assistante des conseillers musées, arts plastiques, livre et lecture et cinéma à la DRAC Centre-Val de Loire ;
Madame Karine SAUZET, cheffe de service territoires et publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 9

- Votants : 16 (dont sept pouvoirs)

REGLEMENTS DES DISPOSITIFS DU FONDS D'AIDE IMAGE

Délibération 18-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Les règlements présentés ici s'inscrivent dans le cadre d'intervention voté par le Conseil régional, définissant les conditions dans lesquelles la Région peut soutenir la création dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Quinze règlements, annexés au présent rapport, s'inscrivant dans cette politique, seront proposés aux professionnels.

SOUTIEN AU CINEMA D'ANIMATION

- Soutien aux bourses post études dans le domaine de l'animation
- Soutien au développement d'œuvres cinématographiques de longue durée d'animation
- Soutien au développement de séries audiovisuelles ou spécial TV
- Soutien à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée d'animation

SOUTIEN A L'EMERGENCE : NOUVELLES ECRITURES ET RENOUVELLEMENT DES TALENTS

- Appel à projets à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée
- Soutien à l'écriture d'œuvres cinématographiques de courte durée
- Soutien à la production après réalisation d'œuvres cinématographiques de courte durée
- Soutien à la création de musique originale sur les œuvres cinématographiques de courte durée
- Soutien à l'élaboration / écriture et réécriture d'œuvres cinématographiques de longue durée

.../...

- Soutien à l'élaboration / développement et pré-production d'œuvres cinématographiques de longue durée

SOUTIEN A L'AUDIOVISUEL

- Soutien à l'écriture d'œuvres documentaires
- Soutien au développement d'œuvres documentaires
- Soutien à la production d'œuvres audiovisuelles documentaires
- Soutien à la production d'œuvres audiovisuelles de fiction et d'animation

SOUTIEN A LA FILIERE REGIONALE

- Soutien au programme d'entreprise

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter ces règlements ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à prendre toutes les mesures utiles à leur mise en œuvre.

Votants : 16

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique**



